

Coordonnateur départemental AESH

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré

Lieu d'exercice : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

Date de prise de fonction : 14 février 2022

Conditions de rémunération : poste ouvrant droit à l'indemnité de mission particulière taux 1, non cumulable avec l'ISAE

Organisation du temps de travail : l'enseignant est déchargé du service d'enseignement et sera soumis aux horaires des personnels administratifs (volume horaire annuel : 1607 heures, 50 jours de congés annuels). Nécessaire disponibilité demandée la première quinzaine de juillet et la deuxième quinzaine d'août (préparation de la rentrée).

Description des missions :

Le coordonnateur AESH assure, au sein du Service Départemental de l'École Inclusive, la mise en œuvre des notifications de la MDPH relatives à l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap. Il s'agit de procéder au recrutement, à l'affectation des AESH et à leur suivi sur le département en appui des coordonnateurs des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).

Il travaille en étroite collaboration avec le bureau de gestion des personnels non titulaires de la DFRPNT et avec l'équipe de la circonscription de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).

Les tâches confiées au coordonnateur départemental AESH sont :

- Enregistrer les notifications pour une aide humaine suite à la tenue des CDAPH
- Identifier les besoins relatifs au recrutement, organiser et préparer les sessions de recrutement en lien avec le Pôle Emploi et y participer
- Positionner le personnel AESH en lien avec les pilotes et coordonnateurs PIAL en fonction des moyens alloués
- Gérer les remplacements des personnels AESH absents
- Gérer des problématiques sur le terrain en lien avec les ERSEH, les IEN et chefs d'établissement
- Répondre aux sollicitations qui concernent le recrutement, l'affectation et les missions des AESH, dans le cadre de la cellule d'écoute de rentrée et tout au long de l'année scolaire
- Apporter au chef de service de la DFRPNT et aux IEN ASH les informations nécessaires au suivi des emplois des AESH et à l'élaboration de réponses écrites aux réclamations
- Participer à la mise en œuvre des PIAL et à la formation des acteurs du PIAL

Compétences et qualités requises :

- Bonne connaissance du fonctionnement des établissements du 1^{er} et du 2nd degré
- Capacité d'écoute et de diplomatie
- Capacité à travailler en équipe, à s'intégrer dans un dispositif, à faire le lien entre les différents acteurs
- Capacité à organiser son travail, définir les priorités et hiérarchiser les urgences
- Capacité à gérer de nombreuses sollicitations et à faire preuve de réactivité
- La mission étant sensible et exposée, une grande discrétion est demandée

- Bonne connaissance des outils informatiques courants : Excel, Word

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : Chef de division de la formation, du remplacement et des personnels non titulaires - Mel : dfrpnt06@ac-nice.fr tel : 04 93 72 63 01

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.